

DECISION
du Comité de Ministres de l'Union économique Benelux
portant nomination d'un juge suppléant à la Cour de Justice Benelux
M (76) 32

Le Comité de Ministres de l'Union économique Benelux,

Vu l'article 3, alinéas 1, 2 et 3 du Traité relatif à l'institution et au statut d'une Cour de Justice Benelux, signé à Bruxelles le 31 mars 1965,

Considérant que le Comité de Ministres a donné acte le 3 mai 1976 de la démission de Mr. J. Peters en tant que juge suppléant à la Cour de Justice Benelux,

Sur proposition des Ministres de la Justice de Belgique, du Luxembourg et des Pays-Bas,

A pris la décision suivante :

Article unique

Monsieur Mr. W.L. HAARDT, Conseiller au « Hoge Raad der Nederlanden » est nommé juge suppléant à la Cour de Justice Benelux ; cette nomination prend effet à la date de la signature de la présente décision.

FAIT à Bruxelles, le 14 septembre 1976.

Le Président du Comité de Ministres,

L.J. BRINKHORST